

LE CONSEIL DES PARENTS D'ELEVES

Etre parent d'un enfant dans notre école c'est aussi s'investir dans la vie de l'école, comme le conseil des parents d'élève.



Qui le compose ?

- La directrice
- Les enseignants
- Les parents élus (minimum 1 parent par classe)
- L'adjoint aux affaires scolaires
- Le DDEN (Délégué Départemental de l'Education National)
- Les différents intervenants que les enfants peuvent rencontrer sur l'école selon l'ordre du jour (psychologue scolaire, RASED, responsable du restaurant scolaire,...)

De quoi ça parle ?

- Les effectifs
- Les projets liés au thème de l'année ainsi que les projets liés avec le CPE (Association des parents d'élèves)
- Le budget

A quoi ça sert ?

- Vote le règlement intérieur de l'école
- Vote les éventuels changements d'horaires de l'école
- Présentation par l'équipe éducative du projet d'école

Combien de fois dans l'année ?

- 1 fois par trimestre soit seulement 3 réunions dans l'année

Le ressenti des parents élus :

*Nous aidons à améliorer la vie de l'école pour que nos enfants s'y sentent bien.
Alors rejoignez-nous !*

Le conseil des parents d'élève